

Les élus (re) disent oui à la commune nouvelle

Pour une question de procédure liée au choix de passer par le vote à bulletins secrets, les élus de Fourqueux ont dû revoter la délibération du 19 novembre qui validait la création de la commune nouvelle avec Saint-Germain-en-Laye.

Le 19 novembre, le conseil municipal de Fourqueux se prononçait en faveur de la commune nouvelle devant voir le jour au 1^{er} janvier 2019 par 17 voix pour, 9 contre et 1 abstention.

Avec ce vote, effectué à bulletins secrets, le sujet de cette fusion avec Saint-Germain-en-Laye, qui agita la commune depuis des mois, semblait plus ou moins clos.

Deux votes en moins pour le « oui »

Pourtant, les élus ont dû une nouvelle fois se pencher sur le dossier lundi 17 décembre. En effet, pour une question de forme liée au choix d'utiliser le vote à bulletins secrets lors de la séance du 19 novembre - l'assemblée communale aurait dû être consultée sur l'opportunité de passer par ce vote - la délibération se devait de repasser

devant le conseil municipal. Toujours devant un grand nombre d'opposants à la fusion, le vote s'est déroulé une nouvelle fois à bulletins secrets, en respectant les règles de procédure de cette fois-ci. Sans réelle surprise les élus se sont prononcés en faveur de la commune nouvelle mais entre les deux conseils le résultat des votes s'est modifié.

Lundi 17 décembre, le nombre des élus s'étant prononcé en faveur de la fusion est passé à 15, contre 17 un mois plus tôt. L'une des deux voix s'est tournée vers le « non » qui totalise 10 votes tandis que l'autre faisait passer les abstentions à 2 votes.

« Un mois de plus et peut-être que le non l'aurait emporté »

« Nos efforts de persuasion vis-à-vis des conseillers du groupe majoritaire n'auront

pas été vains, expliquent les membres de l'association Fourqueux citoyens. Un mois de plus et peut-être que le non l'aurait emporté. »

Opposés à cette fusion, qui dans le projet actuel, ne serait, à leurs yeux, qu'une « absorption » de Fourqueux par Saint-Germain-en-Laye, ces derniers n'auraient pas l'intention de déposer les armes. Leur pétition « papier » contre le projet aurait été signée par plus de 600 personnes et celle lancée sur Internet par plus de 2 500 internautes. A l'issue du conseil, le public a fait entendre sa voix en entonnant une version récite, par Fourqueux-Citoyen, du chant de révolte *Bella Ciao* dans lequel on pouvait notamment entendre : « Ils ont supprimé mon village... »

Philippe Roudeillat



Les élus ont dû revoter la délibération sur la commune nouvelle en présence de nombreux habitants opposés au projet comme lors du conseil municipal du 19 novembre.